



attac  
rhône

# AUTOUR DE LA TAXE TOBIN

## TROIS PROPOSITIONS CONCRETES POUR UNE MONDIALISATION JUSTE ET EQUITABLE

rhone@attac.org - <http://www.local.attac.org/rhone/> 44, rue Saint Georges – 69005 Lyon  
– France

Tel : + 33.4.78.37.13.09

Groupe “ Questions Economiques ” / Taxation des mouvements de capitaux

Contacts : Philippe Squarzoni 04 78 29 89 94 ou [taxation.rhone@attac.org](mailto:taxation.rhone@attac.org)

## Présentation du document

Ce document a été élaboré à partir d'un dossier d'ATTAC : "Variations sur la taxe Tobin", disponible à la permanence d'ATTAC-Rhône ou sur le site : <http://attac.org>.

Chaque partie est indépendante, et peut donc être consultée indépendamment des autres. Les mots suivis d'un astérisque \* sont définis dans le lexique p.17. Les définitions sont tirées de l'ouvrage de Denis Clerc, *Dictionnaire des questions économiques et sociales*, Ed. de l'atelier, coll. "Points d'appui", Paris, 1997, sauf les définitions indiquées par †. Les propositions citées dans la partie "Autres propositions" sont issues d'un document de Jean-Pierre Avermaete intitulé *Tableau synoptique de plusieurs dispositifs possibles de contrôle et de réglementation des marchés financiers spéculatifs*, disponible auprès d'ATTAC ou sur le site : [attac@attac.org](mailto:attac@attac.org) - <http://attac.org>.

Nous invitons les lecteurs à nous faire part de toutes les remarques, suggestions, questions que leur inspire ce document, ainsi que d'éventuelles corrections (Contacts : Philippe Squarzoni 04 78 29 89 94 ou [taxation.rhone@attac.org](mailto:taxation.rhone@attac.org)).

Nous remercions tout particulièrement M. Patrice Blanc pour sa précieuse collaboration en tant qu'ancien professeur en économie.

# SOMMAIRE

<b>RESUME - TROIS PROPOSITIONS DE TAXATION DU CAPITAL.....</b>	<b>4</b>
<b>PRÉAMBULE.....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>I- PREMIÈRE PROPOSITION : LA TAXE TOBIN.....</b>	<b>6</b>
1) LES MARCHES DES CHANGES .....	6
2) LA TAXE TOBIN .....	8
3) LES EFFETS DE LA TAXE TOBIN.....	9
4) CRITIQUES .....	10
<b>II-DEUXIÈME PROPOSITION : LA TAXE SUR LES INVESTISSEMENTS DIRECTS À L'ÉTRANGER.....</b>	<b>12</b>
1) LE CONTOURNEMENT DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES .....	12
2) LES INVESTISSEMENTS DIRECTS A L'ÉTRANGER .....	13
3) LA TAXE SUR LES IDE .....	13
4) LES EFFETS DE LA TAXE SUR LES IDE.....	14
<b>III- TROISIÈME PROPOSITION : LA TAXE UNITAIRE.....</b>	<b>15</b>
<b>AUTRES PROPOSITIONS.....</b>	<b>16</b>
<b>LEXIQUE.....</b>	<b>17</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>20</b>

# RESUME - Trois propositions de taxation du capital.

## 1) Marchés des changes et Taxe Tobin

Le système monétaire actuel fonctionne selon le régime des changes flottants. Avec la déréglementation des marchés et le développement de l'informatique, les transactions financières sur les marchés des changes sont devenues aisées et peu coûteuses pour les spéculateurs. Des sommes énormes s'échangent quotidiennement (1587 milliards de dollars par jour d'après la banque des règlements internationaux en 1998), qui échappent à toute fiscalité, et provoquent de dangereuses instabilités financières.

En 1978, le prix Nobel américain James Tobin proposa de taxer de manière modique toutes les transactions sur les marchés des changes pour les stabiliser et, par la même occasion, procurer des recettes à la communauté internationale.

Nécessairement assortie de mesures contraignantes à l'égard des paradis fiscaux, cette taxe permettrait de réduire la dépendance des banques centrales vis-à-vis des autres opérateurs sur les marchés financiers, et, au taux de 0,1%, elle procurerait quelque 228 milliards de dollars<sup>1</sup> par an, soit deux fois plus que la somme annuelle nécessaire pour éradiquer l'extrême pauvreté d'ici au début du siècle (Rapport sur le développement humain 1997, Economica, Paris, 1997).

## 2) Fiscalité du capital et Taxe sur les Investissements Directs à l'Etranger (IDE)

Traditionnellement, l'impôt sur les sociétés repose sur les bénéficiaires, mais les entreprises ont perfectionné leur capacité à contourner la fiscalité.

De nos jours, les entreprises fabriquent des produits complexes, dans plusieurs pays, elles effectuent donc de nombreuses opérations comptables en dehors du marché, entre filiales d'une seule et même multinationale. Elles sont donc en mesure de fixer des prix arbitraires (c'est ce qu'on appelle les prix de transfert), de manière à manipuler leurs bénéfices en assignant des coûts élevés, donc des bénéfices faibles, dans les pays à forte fiscalité, et des coûts bas, donc des bénéfices élevés, dans les pays à fiscalité faible.

Si la fiscalité sur les bénéfices est contournable, il faut donc cibler un élément de l'activité des entreprises ne se prêtant pas à l'évasion fiscale : les Investissements Directs à l'Etranger (c'est-à-dire les investissements dans les biens immobiliers, les équipements et les technologies).

La taxe sur les IDE serait appliquée à tous les Investissements Directs à l'Etranger, et son taux serait variable, en fonction du respect des droits fondamentaux du travail : plus un pays respecterait ces normes moins l'investisseur payerait d'impôts.

Cette taxe permettrait de contrecarrer à la fois l'évasion fiscale due à la mobilité des capitaux et l'érosion des droits fondamentaux des travailleurs, et ce sans priver les pays pauvres des flux d'investissement.

## 3) Fiscalité du capital (bis) et Taxe Unitaire

La taxe unitaire serait une autre réponse au contournement de la fiscalité sur les bénéfices.

Elle consiste à calculer dans chaque pays les bénéfices des entreprises d'une nouvelle façon. Non plus en se rapportant au bénéfice déclaré dans un pays donné, bénéfice qui, parce qu'il est manipulé au moyen des prix de transfert, n'est plus représentatif de l'activité effectivement réalisée dans ce pays et de son coût, mais en se reportant précisément à la part que représente le chiffre d'affaires national dans un pays donné par rapport au chiffre d'affaires mondial, et en appliquant cette proportion au bénéfice mondial, pour calculer le bénéfice national qu'on imposerait en conséquence.

---

<sup>1</sup> Chiffre calculé sur la base des 1587 milliards de dollars, qui, d'après la banque des règlements internationaux (BRI), représentaient le volume quotidien de ces transactions, estimé en 1998.

# Préambule

Le terme de mondialisation se réfère implicitement -voire de fait- à la pensée néo-libérale. Cette connotation par trop marquée nécessite de notre part une réappropriation du terme et surtout une requalification que nous proposons de la manière suivante :

Au sens général du terme,

constitue l'ensemble des phénomènes qui tendent à revêtir une dimension proprement planétaire.

Englobant les domaines économiques,

il renvoie à une internationalisation accentuée des échanges commerciaux qui concourt notamment à une délocalisation des activités productives.

Plus précisément, réduit à la globalisation financière,

il désigne l'interdépendance des marchés de capitaux qui depuis la déréglementation a mis à l'épreuve le statut des monnaies nationales et en conséquence les marges de manoeuvre des Etats.

# INTRODUCTION

## Contexte de l'économie mondiale

# La mondialisation se caractérise par une accélération des échanges à l'échelle de la planète (échanges commerciaux, relationnels, informationnels...), et, dans une mesure encore plus grande, par une augmentation des flux financiers.

# Dans le contexte actuel de non-réglementation de ces flux, les entreprises déployant leurs activités à l'échelle mondiale échappent de plus en plus au pouvoir politique. Les acteurs économiques de la mondialisation disposent de leurs appareils, de leurs réseaux d'influence et de leurs moyens d'action propres. D'où le risque d'un glissement du pouvoir des citoyens au profit des grandes firmes et des marchés financiers.

# Quelles sont les effets négatifs de la mondialisation économique et financière ?

D'une part, elle a un coût économique. Elle entraîne en effet une diminution des recettes de l'Etat issues de l'impôt. Car le mouvement perpétuel des capitaux autour de la planète rend extrêmement difficile aussi bien l'évaluation des bénéfices imposables que l'identification des Etats où ils peuvent être imposés. Les produits de la spéculation financière, notamment, échappent largement à toute imposition.

Le capital est de moins en moins taxé, ce qui entraîne une augmentation du poids des prélèvements sur le travail.

*Exemple : Union Européenne : la part de l'imposition des revenus du capital rapportée à l'ensemble des recettes du fisc n'a cessé de baisser : de 50% en 1980 à 35% en 1994 alors que la part de l'imposition du travail augmente : de 35% à 40% au cours de la même période.*

# D'autre part, et de manière corollaire, la mondialisation économique a un coût social.

D'un côté, les pays en voie de développement sont amenés à multiplier les faveurs fiscales afin d'attirer les investisseurs étrangers, et ce au détriment des conditions de travail et de vie de leurs concitoyens.

De l'autre, les pays développés subissent les pressions de ces mêmes investisseurs, qui, sous prétexte de compétitivité avec les pays en voie de développement, exigent des allègements d'impôts, des assouplissements du code du travail.

# Enfin, de manière plus globale, la spéculation constitue un facteur d'instabilité financière. Cela freine les investissements à long terme et la consommation, et creuse les déficits publics.

# Parmi les solutions envisageables pour encourager une mondialisation plus juste et plus équitable, l'une d'elles consiste à taxer de manière judicieuse les mouvements de capitaux, les investissements et bénéfices des entreprises.

## I- PREMIERE PROPOSITION : LA TAXE TOBIN

### 1) Les marchés des changes

# Le système monétaire actuel est issu de l'abandon des accords de Bretton Woods. En 1971, le dollar est détrôné, Nixon décide de supprimer la convertibilité du dollar en or, et on passe progressivement à un système de changes flottants\*. Les monnaies sont alors considérées

comme des marchandises, dont le prix est fixé par la loi de l'offre et de la demande. On ne convertit pas une monnaie dans une autre, mais on achète ou on vend une monnaie.

# Depuis, les marchés\* sont de plus en plus livrés à eux-mêmes, toutes les règles qui existent depuis 1929 sont supprimées, c'est la déréglementation\*.

# Actuellement, non seulement les marchés sont dérégulés mais ils sont aussi interconnectés grâce à l'informatique : ils marchent en permanence, en temps réel. Grâce aux moyens modernes de communication et à l'informatique, les transactions réalisées sur les marchés monétaires sont aisées et peu onéreuses, facilitant ainsi la spéculation.

# Masses énormes : quotidiennement quelque 1587 milliards de dollars (d'après la banque des règlements internationaux en 1998) font de multiples allers et retours (A titre de comparaison, le montant du commerce international des biens et des services n'est que de 4300 milliards par an.). Aucun gouvernement ne taxe actuellement ces transactions qui pour une majorité ont lieu dans les pays du G 5 (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Japon). Des milliards de dollars sont ainsi soustraits à toute fiscalité au bénéfice des investisseurs privés.

# Le marché des changes sert à acheter des devises pour permettre les échanges internationaux. Mais la plupart des transactions sur les marchés des changes correspondent à des opérations de spéculation\* et à ce qu'on appelle des arbitrages\* sur des variations du cours des devises\*. Le but est de gagner de l'argent rapidement en jouant sur les fluctuations des taux de change.

# Dangers de la spéculation. Le phénomène des bulles spéculatives\* : sur les marchés des changes, il arrive que la demande s'emballe sans que l'offre ne puisse suivre, la cote de la monnaie tend alors à monter, provoquant la naissance d'une bulle. Il y a toujours un moment où chacun veut encaisser ses gains : la cote de la monnaie chute, entraînant l'effondrement du système financier et bancaire national.

*Exemple1 : La livre sterling fut obligée de quitter le système monétaire européen en 1992 suite aux agissements d'un seul spéculateur : M. George Soros (il a joué 10 milliards de dollars contre la livre sterling et a gagné 1 milliard de dollars).*

*Exemple2 : En juillet 1997, les spéculateurs se sont attaqués au baht, la monnaie thaïlandaise, participant ainsi d'une grave crise financière dans tous les pays asiatiques.*

## 2) La taxe Tobin

# En 1978, le prix Nobel d'économie américain James Tobin propose de taxer, de manière modique, toutes les transactions sur les marchés des changes pour les stabiliser et, par la même occasion, pour procurer des recettes à la communauté internationale.

### # A quel taux ?

Le taux d'imposition de la taxe Tobin doit être suffisamment élevé pour produire les effets escomptés, mais suffisamment bas pour éviter de semer la panique parmi les investisseurs, et pour décourager ceux qui chercheraient les moyens de la contourner. Le taux suggéré serait compris entre 0.01 % et 1 %.

### # Quelles transactions ?

La taxe serait imposée sur les transactions liées à des opérations de change (transactions simples et produits dérivés - transactions à terme\*... -). La taxe serait imposée à l'achat et à la vente.

### # Quelle administration ?

M. Tobin suggérait que les gouvernements, travaillant en étroite collaboration avec le Fonds Monétaire International\* (FMI), en soient les principaux gestionnaires. Une autre possibilité consisterait à créer une structure démocratique et responsable sous le contrôle des Nations Unies, ou encore au travers de la Banque des Règlements Internationaux\* (BRI).

### # Quelle répartition ?

- Les pays industrialisés, dont on estime qu'ils recevraient 86% du montant total, en reverseraient une partie à des organisations internationales qui s'en serviraient pour le financement d'opérations de maintien de la paix, la lutte contre la pauvreté et contre la dégradation de l'environnement ou d'autres " biens publics ".
- Les pays en voie de développement pourraient, eux, conserver l'ensemble des revenus de la taxe pour leur usage propre.



### 3) Les effets de la taxe Tobin

# Selon Tobin elle vise à “jeter du sable dans les rouages de la spéculation” sur les monnaies.

# **Encourager la stabilité financière :**

- En pénalisant les mouvements spéculatifs internationaux rapides (la taxe Tobin réduirait la dimension du marché des changes, sans pour autant le paralyser), ce qui revient à accroître le poids des investissements à long terme par rapport aux possibilités immédiates de spéculation
- En renforçant l'autonomie des politiques monétaires nationales, elle réduirait la dépendance des pays vis-à-vis des marchés financiers et devrait permettre aux banques centrales de reconquérir une certaine dose d'autonomie monétaire.

# **Procurer des recettes à la communauté internationale<sup>2</sup> :**

Au taux de 0,1 % la taxe Tobin procurerait par an quelque 228 milliards de dollars<sup>3</sup>, deux fois plus que la somme annuelle nécessaire pour éradiquer l'extrême pauvreté d'ici au début du siècle.

*Exemple : Selon des évaluations effectuées par la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement\*), 1000 milliards de dollars par jour imposés à 1% procureraient 720 milliards de dollars par an.*

*A titre d'hypothèse de travail, elle propose de couper la poire en deux : 360 milliards pour un fond social et écologique dans les pays d'origine de la transaction, et 360 milliards pour un fond de redistribution pour les pays du sud (éducation, santé, création d'entreprises, ...). Les deux fonds seraient gérés par des conseils d'administration mixtes représentant la société civile et les gouvernements.*

# La taxe Tobin ne peut pas éviter les grandes crises, mais en réduisant l'instabilité financière, elle peut avoir un effet préventif, modérateur. Elle rendrait certaines opérations spéculatives non profitables, et limiterait ainsi les attaques destructrices contre les monnaies.

# Par ailleurs, cet impôt a une vocation universelle, visant à intégrer, par la négociation, l'ensemble des gouvernements de la planète dans une démarche coordonnée. En raison du contrôle des capitaux qu'elle introduirait, la taxe Tobin serait un avertissement politique aux marchés. La taxe Tobin réaffirme l'idée d'une réglementation publique internationale face à l'instabilité financière.

# Son application ruinerait le credo néo-libéral de tous ceux qui plaident l'absence de solutions de rechange au système actuel.

# L'allègement de la taxation du capital s'est accompagné d'un alourdissement de la fiscalité sur les salaires. En écornant, même légèrement, les revenus issus de la spéculation sur les monnaies, ce rapport de force défavorable au travail pourrait être affecté.

---

<sup>2</sup> L'utilisation des recettes de la taxe n'était pas, à l'époque, la préoccupation première de Tobin. De plus, il ne pouvait pas prévoir l'explosion du volume des transactions : d'environ 150 milliards de dollars par jour en 1985, le volume a dépassé 1 800 milliards de dollars par jour au fil de cette décennie.

<sup>3</sup> Chiffre calculé sur la base des 1587 milliards de dollars, qui, d'après la banque des règlements internationaux (BRI), représentaient le volume quotidien de ces transactions, estimé en 1998.

## 4) Critiques

# Premier élément de difficulté : ne pas s'aliéner des opinions publiques allergiques à tout impôt, alors que cette taxe ne concerne qu'un tout petit pourcentage de la population mondiale.

# Les différences d'implication des pays du Nord et du Sud : la taxe Tobin interviendrait presque uniquement dans les pays riches, particulièrement Etats-Unis, Japon et Royaume-Uni, où se réalise l'essentiel des transactions sur les marchés des changes. Le tiers monde serait plus un bénéficiaire qu'un réel acteur de cette taxe.

# Il faut bien admettre l'insuffisance de cette taxe qui ne concerne que les transactions sur les marchés des changes. Elle ne concerne pas les revenus financiers provenant des actions, obligations et autres actifs. L'investissement à long terme à l'étranger n'est pas non plus concerné.

Mais, même si seul le marché des changes est concerné, la taxe Tobin constitue un embryon de contrôle international, le marché des changes étant en effet au carrefour de toutes les opérations financières internationales.

# La taxe Tobin ne propose rien quant à une réforme du système actuel de changes flottants, de manière générale. C'est ce qui doit faire l'objet de nouvelles réflexions, auxquelles ATTAC veut prendre part. Mais pour engager des réformes de fond, il faut d'abord affronter la puissance de la finance, et la taxe Tobin pourrait ouvrir une brèche dans le fatalisme économique.

# Une fausse bonne idée ?

- La "petite" spéculation assure en temps normal une fonction "stabilisatrice" sur les marchés. En effet, lorsqu'elle consiste à profiter des moindres écarts entre cotations d'une monnaie sur différentes places financières, elle assure un rôle économique de convergence des marchés.

*Exemple : Si le dollar vaut 5,67 francs à Tokyo et 5,65 francs à Paris, j'en achète pour 10 millions de francs à Paris, puis je les revends immédiatement à Tokyo, gagnant 35 400 francs. Or je ne suis pas le seul à avoir repéré cette opportunité. Au même moment, des centaines d'autres intervenants effectuent l'opération analogue. Résultat, une forte demande de dollars sur le marché de Paris : la côte du dollar tend à monter à Paris; et une forte offre de dollars sur le marché de Tokyo : la côte du dollar tend à diminuer à Tokyo. De cette manière, la côte d'une monnaie a tendance à rejoindre la même valeur sur les deux places : c'est ce que l'on appelle la convergence des marchés.*

Cette "petite" spéculation serait handicapée par la taxe Tobin. Mais la convergence des marchés n'est pas indispensable : un écart de cotation entre deux places de change a pour unique effet de favoriser les entreprises dont l'activité est mondiale, par rapport aux acteurs économiques locaux (l'entrepreneur de Paris ou de Tokyo). Or entreprises mondiales et locales ne sont pas en concurrence, puisque leurs besoins en devises étrangères ne sont pas comparables.

- Quand on est prêt à parier gros sur un "coup", la taxe Tobin n'est guère dissuasive. En cas de succès, les quelques milliers de dollars laissés au fisc ne pèseraient pas lourd dans la balance. Or ce sont les gros coups qui sont déstabilisateurs. Mais, si la taxe Tobin a pour vocation de freiner la spéculation, elle n'a en aucun cas la prétention de la faire disparaître.

# La difficulté technique de sa mise en œuvre est souvent avancée contre la taxe Tobin.

Mais la question de la faisabilité n'est pas un argument en soi. L'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement), par exemple, n'était pas a priori "facile" à mettre en place, ce qui n'a pas fait reculer ses instigateurs.

En fait, la mise en œuvre de la taxe Tobin ne pose pas de difficulté technique majeure. L'essentiel des transactions en devises circule en effet à travers des circuits électroniques. Cet outil est facile à contrôler et permettrait un prélèvement automatique de la taxe à chaque transaction. Il faut de plus préciser qu'à notre connaissance, les banques n'éprouvent aucune difficulté à prélever une commission sur ces transactions. Par conséquent, elles pourraient collecter les recettes de la taxe Tobin pour les rediriger vers un organisme gestionnaire, de la même manière que les commerçants perçoivent la TVA sur les produits vendus, avant de restituer cet impôt à l'Etat.

Donc, la question de la difficulté de mise en œuvre semble plus politique que technique. Car l'idée va à l'encontre des grands principes néo-libéraux (réduction de la fiscalité, retrait des pouvoirs publics, libéralisation financière). Cependant, certains pays "émergents" ont déjà pris, avec succès, des mesures contraignantes qui reviennent à taxer les capitaux dont l'entrée aurait un but purement spéculatif.

*Exemple : Au Chili, le gouvernement a pris des mesures de taxation dégressive de la spéculation, en faveur des placements qui présentent des garanties de durabilité. Résultat: ce pays a connu une plus grande stabilité monétaire et plus d'investissements à long terme que ceux des pays d'Amérique latine qui ont choisi d'éliminer toutes les barrières à la circulation des capitaux et se sont retrouvés à la merci de capitaux certes abondants, mais capricieux.*

# L'objection majeure selon laquelle les transactions de change se détourneraient vers les paradis fiscaux\* pour contourner la taxe Tobin ne résiste pas à l'analyse, dans la mesure où existerait une réelle volonté de s'attaquer à ces paradis fiscaux.

- La mise en œuvre de la taxe Tobin implique nécessairement de contraindre les paradis fiscaux à modifier leurs législations. Ceci peut s'effectuer, entre autres, au moyen d'une taxe punitive à l'entrée et à la sortie des capitaux. (Les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques\* (OCDE) ont toujours eu les moyens de contraindre les paradis fiscaux à modifier leurs législations, notamment au sujet de la lutte contre le blanchiment de l'argent de la drogue ou dans le domaine des délits d'initiés).

- D'autres systèmes d'encouragement et de dissuasion sont possibles : en particulier une réforme de la charte du Fonds Monétaire International qui interdirait aux récalcitrants l'accès aux prêts multinationaux.

De plus, il est dans la nature de tout impôt d'être confronté à l'évasion et à la fraude fiscale.

## II-DEUXIEME PROPOSITION : LA TAXE SUR LES INVESTISSEMENTS DIRECTS A L'ETRANGER

### 1) Le contournement de l'impôt sur les bénéfices

# Traditionnellement, l'impôt sur les sociétés repose sur les bénéfices. Mais aujourd'hui, la mondialisation et la volatilité des capitaux ont rendu sa collecte extrêmement difficile. En effet, le capital fuit les zones à impôts élevés.

# Les multinationales\* ont perfectionné leur capacité à contourner la fiscalité. Notamment grâce à ce qu'on appelle les prix de transfert, dans les biens et les services.

Mécanisme du prix de transfert : de nos jours, une entreprise réalise un produit complexe, dans plusieurs pays. Elle fabrique les différents composants de son produit dans différents états, elle conduit sa recherche développement dans différents sites, elle combine le tout dans un produit fini réalisé quelque part ailleurs. Elle vend à échelle planétaire, et gère sa production dans plusieurs sièges sociaux. Elle effectue donc de nombreuses opérations comptables en interne, en dehors du marché.

Elle est ainsi en mesure de décider du "prix" adéquat de ses activités sur son propre marché, de manière à manipuler les bénéfices en assignant des coûts élevés, donc des bénéfices faibles, dans les pays à fiscalité forte, et des coûts bas, donc des bénéfices élevés dans les pays à fiscalité faible.

*Exemple : Nike a implanté ses activités à fort coût de main d'œuvre (Recherche & Développement, publicité, management) aux Etats-Unis afin d'y déclarer des bénéfices modestes. Les autres activités (production) sont délocalisées dans un pays à faible fiscalité, l'Indonésie.*

# Un tiers de tout le commerce mondial consiste en transactions entre filiales d'une seule et même multinationale. Il ne s'agit pas d'un marché au sens normal du terme puisque les prix des biens et des services sont fixés arbitrairement.

Le Trésor américain évalue les pertes de revenus attribuables aux prix de transfert entre 12 et 50 milliards. Les trois-quarts des entreprises étrangères implantées aux USA ne payent aucun impôt aux Etats-Unis.

# Si la fiscalité sur les bénéfices est contournable, il faut donc une autre fiscalité : une fiscalité qui cible un élément de l'activité des entreprises ne se prêtant pas à l'évasion fiscale. D'où l'idée d'une taxe sur les Investissements Directs à l'Etranger (IDE).

## 2) Les Investissements Directs à l'Étranger

# Investissements Directs à l'Étranger (IDE) : ce sont les investissements\* dans les biens immobiliers, les équipements et les technologies .

# Les IDE ont été multipliés par cinq en dix ans : de 60 milliards de dollars par an en 1985 à 315 milliards en 1995, et 355 milliards en 1997. Or 40% de ces investissements se dirigent vers les pays du tiers-monde. Et cette part ne cesse d'augmenter. Les pays où les investissements sont les plus importants sont ceux où les salaires sont les plus bas, la législation du travail la plus laxiste, les mesures de protection de l'environnement inexistantes, et la fiscalité la plus faible. Les pays développés de l'OCDE investissent ainsi annuellement environ 130 milliards de dollars dans les pays du tiers-monde, dont plus de 40 milliards en Chine.

# Cela pose le problème connexe de l'intégration à l'économie mondiale des pays à bas salaires qui ne respectent aucune des normes de l'Organisation Internationale du Travail\* (OIT) en matière de liberté syndicale, du travail des enfants, du travail forcé.

Par ailleurs, dans les pays développés, les grandes firmes mettent constamment en avant la concurrence des pays à bas salaires lorsqu'elles négocient avec un syndicat ou menacent de fermer un site : d'où pressions sur les salaires, les conditions de travail, et la sécurité de l'emploi.

## 3) La taxe sur les IDE

# La taxe sur les IDE serait appliquée à tous les investissements directs à l'étranger, dans les pays riches comme dans les pays pauvres.

### # A quel taux ?

Son taux serait indexé sur une notation attribuée par le Bureau International du Travail\* (BIT) en fonction du respect des droits fondamentaux du travail dans les pays concernés<sup>4</sup>. Plus un pays respecterait ces normes, moins l'investisseur payerait d'impôts. Les entreprises transnationales peuvent donc investir où elles le veulent, mais seront davantage imposées dans les pays les moins regardants en matière sociale.

# Par exemple, on appliquerait une taxe de 20% sur les IDE dans les pays d'accueil qui sont au bas de l'échelle du respect des droits du travail. Ce taux serait modulé jusqu'à un minimum de 10% dans les pays qui respectent le plus la législation ou qui font un effort dans cette direction.

---

<sup>4</sup> Les salaires n'entreraient pas en compte dans cette notation puisque les niveaux de développement sont trop différents. On insisterait sur l'égalité homme femme, la non-discrimination sur base de religion, d'opinion, ...

#### 4) Les effets de la taxe sur les IDE

# L'idée est d'instaurer un cercle vertueux qui ne décourage pas l'investissement mais récompense les pays cherchant à améliorer les conditions de travail et à promouvoir le développement économique sur la base des droits de l'homme.

# Une taxe sur les IDE permettrait de contrecarrer à la fois l'évasion fiscale due à la mobilité des capitaux et l'érosion des droits fondamentaux des travailleurs, et ce sans priver les pays pauvres des flux d'investissements.

# La taxe serait dissuasive pour les investisseurs cherchant à profiter des bas salaires et des ouvriers dociles dans les systèmes les plus répressifs.

# Avantages dans les pays en développement : la concurrence à laquelle ils se livrent pour attirer les IDE, en tirant toujours plus vers le bas les normes sociales, les condamne à rester pauvres. Cette taxe s'attaque donc aux problèmes structurels qui encouragent les bas salaires et les conditions de travail inhumaines. Cette taxe variable sur les IDE les encourage à un type de développement soutenable, socialement progressiste.

# Avantages dans les pays d'où partent les investissements : ne plus faire financer les coûts entraînés par la mobilité du capital - le chômage en particulier - par les impôts prélevés sur les populations affectées.

# Articulation avec la taxe Tobin : La taxe Tobin ne s'applique qu'aux transactions financières. Il est donc nécessaire de la compléter afin de parvenir à une taxation globale du capital.

### III- TROISIEME PROPOSITION : LA TAXE UNITAIRE

# La taxe unitaire comme autre réponse aux contournements de l'impôt sur les bénéfices (cf. Partie II - "Impôt sur les bénéfices et contournements").

# Pour taxer les bénéfices des sociétés, il faut pouvoir les estimer. Dans la mesure où les multinationales jouent sur la localisation de leurs activités, suivant leurs coûts, le bénéfice\* national imposé n'est pas représentatif du chiffre d'affaires\*.

*Exemple : Nike vend beaucoup aux Etats-Unis, donc son chiffre d'affaires est important. Mais comme ils ont aussi localisé leurs activités les plus coûteuses dans ce pays, le bénéfice aux Etats-Unis est moindre, et c'est ce bénéfice qui est imposé.*

# Il faut donc calculer le bénéfice national d'une autre façon. Par exemple, en se rapportant à la part que représente le chiffre d'affaires national par rapport au chiffre d'affaires mondial. En s'appuyant également sur des catégories comptables connues, difficilement contournables : chiffre d'affaires mondial consolidé, chiffre d'affaires national, et bénéfices mondiaux consolidés.

# Pour évaluer les bénéfices à imposer dans un pays donné :

1. On calcule le pourcentage du chiffre d'affaires national par rapport au chiffre d'affaires mondial.
2. On applique ce pourcentage au bénéfice mondial pour calculer le bénéfice national à taxer. En fait, on considère que le pourcentage des revenus est le même que le pourcentage des bénéfices.

*Exemple : si Nike réalise 40% de son chiffre d'affaires mondial aux Etats-Unis, on applique ces 40% à son bénéfice mondial. Si ce bénéfice mondial est de 1 milliard de dollars, on considérera que le bénéfice aux Etats-Unis équivaut à 40% de ce bénéfice mondial, soit 400 millions et on le taxera en conséquence.*

# Cette taxe résout le problème de l'évasion fiscale par les prix de transfert. Elle est facile à calculer et à prélever. Elle réduit la pression qui pèse sur les pays du Sud, qui les pousse à se transformer en paradis de la fiscalité.

## **Autres propositions**

### **Les écotaxes :**

On peut aussi évoquer brièvement les écotaxes, portant sur l'énergie, les émissions de polluants, l'utilisation des ressources naturelles...

Le principe en est : Taxer le plus ce dont on veut le moins, taxer le moins ce dont on veut le plus.

Donc détaxer le travail, la consommation (dont on veut plus), et taxer la spéculation, la pollution (dont on veut moins).

### **Le dépôt obligatoire sur les transactions de change :**

Tout investisseur souhaitant investir dans un pays étranger se verrait obligé de déboursier en plus un montant équivalent à une fraction du montant importé (20% par exemple), montant confié à la banque centrale du pays en question, et ceci pour une durée déterminée (un an par exemple), sans rémunération. Au terme de ce délai, l'investisseur récupérerait ce dépôt. Cette mesure a pour but d'éviter le va-et-vient de capitaux à court terme, ayant essentiellement un caractère spéculatif.

### **Le double marché des changes :**

Les autorités monétaires (banque centrale, Trésor et gouvernement) établiraient une liste d'opérations de change pouvant ou devant se dérouler dans un marché réglementé (par exemple toute opération de change émanant d'un négoce de biens ou de services), le seul dans lequel la banque centrale interviendrait, notamment pour gérer les fluctuations des cours des changes. Toutes les autres opérations se dérouleraient automatiquement dans un autre marché, qualifié de "libre". Pour le pays appliquant ce système, l'avantage est d'isoler les mouvements spéculatifs ou intempestifs des mouvements réguliers, de sorte que les premiers ne puissent jamais causer de ponctions importantes sur les réserves de change de ce pays.

### **La société à bénéfice limité :**

Il s'agit d'imposer une limite au montant redistribuable des bénéfices d'une société afin de promouvoir l'investissement et/ou la redistribution dans le circuit productif, plutôt que la maximisation des bénéfices au seul profit des actionnaires.

**Autant de propositions qui constituent une mosaïque dont peuvent s'emparer des opinions qui voudraient substituer à une mondialisation néo-libérale une mondialisation juste et équitable.**



# LEXIQUE

**Arbitrage** : sur le marché des changes, la technique de l'arbitrage consiste à tenter de tirer parti d'écart éventuels de cours entre trois monnaies prises deux à deux ou entre deux monnaies cotées de façon légèrement différente au même moment entre deux places.

**Banque centrale** : banque détenant le monopole de l'émission de billets (ou monnaie centrale). De ce fait, les banques commerciales (dites aussi de "second rang") sont contraintes de s'approvisionner en monnaie centrale auprès de cette banque centrale, laquelle peut leur imposer un prix d'approvisionnement (taux d'intérêt) élevé, ou des restrictions quantitatives, de manière à les contraindre à appliquer une politique de crédit moins dynamique auprès de leur clientèle. Le monopole de la banque centrale constitue donc le support de ce que l'on appelle la politique monétaire.

**Banque des Règlements Internationaux (BRI)** : institution internationale mise en place en 1930 pour gérer les réparations allemandes ; La BRI regroupe les banques centrales de tous les pays et s'occupe notamment de l'évaluation du montant des transactions quotidiennes, ainsi que de la gestion des risques financiers.

**Bénéfice** †: différence entre le chiffre d'affaires (voir chiffre d'affaires) et le coût d'exploitation (voir schéma). *Bénéfice consolidé* : technique comptable consistant à regrouper les comptes des sociétés appartenant à un même groupe, en supprimant ou neutralisant les opérations réalisées entre ces sociétés, permettant ainsi de présenter les résultats et la situation financière d'ensemble de ce groupe.

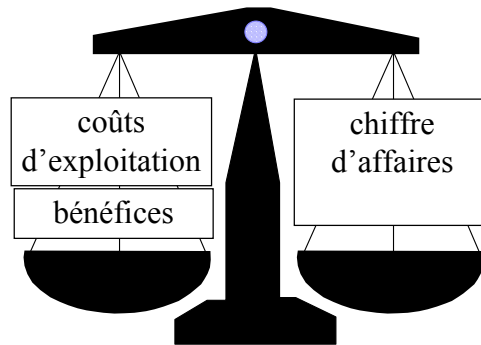
**Bulle spéculative** : désigne le fait que, sur un marché, les prix des transactions montent bien au-dessus de leur niveau "normal".

**Bureau International du Travail (BIT)** : instance exécutive de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), laquelle est une composante de l'Organisation des Nations Unies, qui a la particularité d'être composée de représentants d'instances professionnelles nationales : syndicats d'employeurs, syndicats de salariés.

**Change** : passage d'une monnaie à une autre. Le taux de change mesure la quantité de monnaie initiale nécessaire pour obtenir une unité de la monnaie finale.

Le régime de change est organisé par des règles internationales. Dans un régime d'étalon (or, argent ou toute autre marchandise jouant le rôle d'étalon), chaque monnaie est définie par une quantité de marchandise-étalon. Dans un régime de change flottant, ce qui est le cas depuis 1973, le change entre deux monnaies est déterminé par des procédures de marché : certains vont vendre la monnaie qu'ils possèdent contre celle qu'ils souhaitent obtenir, d'autres vont acheter, si bien qu'il en résultera un prix, qui peut varier d'un instant à l'autre.

**Chiffre d'affaires<sup>†</sup>** : volume des ventes évalué en monnaie. (prix de vente × nombre de produits vendus). Chiffre d'affaires *consolidé* : voir bénéfice consolidé.



**Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement (CNUCED)** : créée en 1964 sur l'initiative d'un certain nombre de pays du tiers-monde estimant qu'il convenait de créer une "discrimination positive" à leur endroit (c'est-à-dire des règles créant des obligations pour les pays riches vis-à-vis des pays pauvres). Cette conférence se réunit tous les quatre ans. Tous les pays membres de l'Organisation des Nations Unies en sont membres de droit.

**Déréglementation** : adaptation française du terme anglais deregulation, qui désigne le fait de laisser jouer les mécanismes du marché en supprimant ou en réduisant les règles, limitations et interventions publiques.

**Devise** : monnaie étrangère convertible, c'est-à-dire dont les autorités émettrices acceptent qu'elle soit achetée ou vendue contre d'autres monnaies sur un marché des changes.

**Fond Monétaire Internationale (FMI)** : créé en 1944, avec la signature des accords de Bretton Woods, le FMI avait pour rôle d'assurer la police du nouvel ordre monétaire international, bâti sur le système de changes fixes. Avec la mise en place du système de changes flottants, la mission du FMI s'est transformée : concrètement, cela signifie qu'il se fixe pour tâche que les dettes souveraines (celles contractées par l'Etat ou garanties par lui) soient payées.

**Investissement** : désigne toute dépense ou acquisition dont la finalité consiste à augmenter ou à améliorer de façon durable la capacité ou l'efficacité d'une entreprise ou d'une administration.

**Marché** : désigne originellement l'endroit où se confrontent l'offre et la demande pour un produit donné. Par extension, le terme désigne un mode de fixation des prix par confrontation d'une offre et d'une demande séparées.

**Marché des changes** : marché sur lequel sont cotées des devises.

**Multinationale**<sup>†</sup> : d'une manière générale, désigne un groupe industriel, commercial ou financier dont les activités et les capitaux se répartissent entre plusieurs Etats.

On distingue deux catégories de multinationales :

1. celles qui ont une activité internationale et des filiales dans de multiples pays, mais sont rattachées à un seul Etat par un établissement central.
2. celles qui n'ont plus de rattachement national déterminé en raison du caractère multinational des capitaux dont elles disposent.

**Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)** : organisme de concertation sur les politiques économiques et sociales des pays membres. Son orientation est assez nettement libérale.

**Organisation Internationale du Travail (OIT)** : voir Bureau International du Travail

**Paradis fiscal** : territoire dont le système fiscal est faible ou inexistant.

Pour en savoir plus sur les paradis fiscaux, nous vous invitons à consulter le document de travail du sous-groupe "Paradis Fiscaux" (responsable : Eric Bétend 04 78 52 27 34).

**Spéculation** : désigne un achat ou une vente d'un instrument financier (titre, monnaie, produit dérivé) effectué en vue de tirer profit d'une éventuelle variation des cours.

**Transaction à terme**<sup>†</sup> : promesse d'achat ou de vente à une date et à un prix fixés d'avance. L'outil contractuel de la transaction à terme s'appelle l'option.

**Taux d'intérêt** : rémunération (mesurée en %) due par le débiteur au titre de l'emprunt ou du délai de paiement dont il bénéficie.

Le taux d'intérêt mesure le prix du temps. Plus ce prix est élevé, plus cela favorise les décisions à effet rapproché, au détriment des décisions à effet plus long.

## BIBLIOGRAPHIE

“ Anatomie de la crise financière ”, Dossier du Monde Diplomatique (Manière de voir n°42, novembre-décembre 1998).

BEAUD Michel, “ Le basculement du monde ”, *Le Monde Diplomatique*, octobre 1994.

BRENDON Anton, “ L’impératif de solidarité ”, La Découverte, Paris, 1996.

BRIE (DE) Christian, “ Taxer les revenus financiers ”, *Le Monde Diplomatique*, février 1996.

BRIE (DE) Christian, “ Corriger par l’impôt l’inique répartition des richesses ”, *Le Monde Diplomatique*, janvier 1995.

CHESNAIS François, “ Tobin or not Tobin ? ”, *l’Esprit frappeur* n°42, Paris, 1998.

CHESNAIS François, “ La mondialisation du capital ”, Syros, Paris, 1997.

CHOSSUDOVSKY Michel, “ Une frénésie spéculative qui ébranle les économies réelles ”, *Le Monde Diplomatique*, décembre 1997.

MENDEZ Ruben, “ Une bourse mondiale des devises ”, *Le Monde Diplomatique*, février 1996.

TOBIN James, “ Arrêtons de libéraliser à tous crins ! ”, *Courrier International*, n°396, 4-10 juin.